



Contrat d'inscription Association Hosu

Tarifs des cotisations

L'abonnement « Légende » et « Samouraï » donnent tous deux accès à un nombre illimité de cours par semaine. Alors que l'abonnement « Samouraï » donne accès à un seul créneau horaire par salle, l'abonnement « Légende » donne accès à un nombre illimité de créneaux horaires par salle. Les cours démonstrations sont réservés aux abonnés « Légende » et « Ninja ». Les cours armes et l'accès libre à la salle d'Etagnières (de 20h15 à 21h15) sont réservés aux abonnés « Légende »

L'abonnement Ninja donne uniquement accès aux cours démonstrations, qui ont lieu une fois par mois. Il permet toutefois de participer aux autres cours au tarif additionnel de 30 CHF par cours.

Abonnement	Paiement semestriel A payer avant le 30 septembre et le 28 février	Paiement annuel A payer avant le 30 septembre
Légende	400 CHF	800 CHF
Samouraï	250 CHF	500 CHF
Ninja	125 CHF	250 CHF

L'élève qui souscrit un abonnement « Samouraï » s'engage à participer uniquement aux créneaux pour lesquels il s'inscrit et s'engage à respecter le principe « un créneau par salle ». Pour s'inscrire dans d'autres salles il suffit de s'annoncer auprès de chaque instructeur concerné.

Le prix a été calculé sur l'ensemble de l'année, de septembre à juin et tient compte des jours fériés, ainsi que des vacances. Le premier mois de cours est considéré comme un mois d'essai. La période d'essai n'est pas gratuite dans la mesure où elle est suivie d'une inscription. En cas d'inscription, le paiement se fait à la fin du mois encouru. S'il a lieu tardivement durant l'année, le paiement se fait au prorata du nombre de mois restant dans l'année.

Frais d'inscription

Les frais d'inscription uniques se montent à CHF 20.-



Achat Dobok (Tenue d'entraînement)

Lors de l'inscription aux abonnements « Légende » et « Samouraï », l'achat d'un Dobok est obligatoire (sauf cas exceptionnel). L'élève n'est pas autorisé d'utiliser un Dobok non approuvé par l'association avant l'obtention de sa ceinture noire. Les élèves ayant souscrit un abonnement « Légende », auront la possibilité d'obtenir gratuitement le Dobok du 2^{ème} art martial ou une arme nécessaire au cours « armes » de l'année en cours, sous réserve des stocks disponibles.

Passages de grades

Chaque passage de grade est payant. La date et le prix des examens sont fixés par l'association. **Seuls les élèves ayant obtenu l'accord de leur instructeur peuvent se présenter.** Les passages de grades se font au sein du club avec un ou plusieurs examinateurs autres que l'instructeur en charge du cours ou avec GM. Rémi Mollet.

Les passages de grades sont réservés aux membres de l'abonnement « Légende » et « Samouraï »

Cours d'été

Le tarif forfaitaire pour les cours d'été (juillet et août) est de CHF 50.-

Absence aux cours

Les élèves sont tenus d'annoncer leur absence au plus tôt afin d'éviter des déplacements inutiles de la part de l'instructeur, ainsi que pour faciliter l'organisation du cours. L'absence aux cours, même justifiée, ne donne pas droit à un rabais/remboursement. **En outre, la régularité au cours est un critère d'admission aux passages de grades.**

Assurance

Tout élève est responsable de contracter une assurance accident et une RC. L'association Hosu décline toute responsabilité en cas de blessure qui pourrait survenir lors de l'entraînement ou pour tout dommage occasionné. L'association décline également toute responsabilité en cas de perte ou vol de biens dans la salle d'entraînement, les vestiaires et le parking.



Droit à l'image

La personne soussignée accepte de figurer sur d'éventuelles photographies ou vidéos la représentant publiées sur le site internet de l'association, sur la page Facebook de l'association ou à toute autre fin promotionnelle. Les photographies ou vidéos pourront être retirées en tout temps à sa demande.

Durée du contrat et résiliation

Le présent contrat est valable pour toute l'année académique en cours (septembre-juin). Sans résiliation communiquée, il est automatiquement renouvelé pour l'année académique suivante.

La résiliation du contrat doit être annoncée par écrit (courrier ou e-mail) à l'adresse de l'association indiquée sur le site web « hosu.ch ». Aucun remboursement ne sera fourni en cas de résiliation durant l'année académique. Les membres de gestion de l'association se réservent le droit de résilier un contrat en cas de comportements inadaptés ou dangereux de la part d'un élève. Un tel renvoi du cours ne donne pas droit à un remboursement.

Le soussigné atteste avoir pris connaissance de l'entier du document (3 pages).

Lieu et date : _____

Signature de l'élève : _____

Signature du représentant légal : _____